



# Procès-verbal de la 230<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 10 octobre 2024 à 12h30 au 2-52-101

Présences : **50 présences**

## Ordre du jour

<b>1. Nomination à la présidence de l'assemblée .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.....</b>	<b>2</b>
<b>4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 229<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 5 septembre 2024 .....</b>	<b>2</b>
<b>5. Assurances .....</b>	<b>3</b>
<b>6. Informations.....</b>	<b>8</b>
6.1 Info-mobilisation.....	8
6.2 CRT .....	8
6.3 Contribution de l'employeur aux assurances.....	8
<b>7. Finances.....</b>	<b>9</b>
7.1 Présentation des états financiers .....	9
7.2 Rapport du comité de surveillance .....	9
7.3 Adoption des états financiers au 30 juin 2024 .....	10
7.4 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024-2025 .....	10
<b>8. Élections .....</b>	<b>11</b>
8.1 Nomination d'un·e président·e d'élections et d'un·e secrétaire d'élections .....	11
8.2 Comité de gestion de l'offre des cours complémentaires – un mandat d'un an .....	11
8.3 Comité de la Formation générale .....	12
8.4 Comités institutionnels .....	12
8.5 Comités internes au SPECS (début de mandat janvier).....	14
8.6 Comités syndicaux.....	15
<b>9. Comité de perfectionnement.....</b>	<b>15</b>
<b>10. Divers .....</b>	<b>15</b>
<b>11. Levée de l'assemblée. ....</b>	<b>15</b>

## 1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre ouvre l'assemblée et salue les membres.

### **Résolution 230.1**

« Il est proposé de nommer Jean Fradette à la présidence d'assemblée. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

### **Résolution 230.2**

« Il est proposé d'accepter les nouveaux et nouvelles membres suivant-es :

- Gérald Brady (Génie électrique);
- Étienne Rousseau (Arts visuels);
- Geneviève Beaudoin (Physiothérapie);
- Sophie Lacasse (Éducation physique);
- Marianne Maheux (Psychologie);
- Manon Van Besien (Anthropologie et science politique);
- Éric L'Heureux (Bioécologie). »

Jolyane Arsenault propose et Catherine Ladouceur appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'exécutif propose l'ajout d'un point : « Coupes dans les investissements au Cégep. »

### **Résolution 230.3**

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. »

Jean-Luc Filion propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 229<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 5 septembre 2024

### **Résolution 230.4**

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal tel que présenté. »

Catherine Ladouceur propose et Jean-Thomas Courchesne appuie.

Adoptée à l'unanimité.

### **Suites au procès-verbal :**

Aucune suite.

## 5. Assurances

Luc Vandal, du CFARR, est présent pour répondre aux questions des membres.

Mathieu Poulin-Lamarre présente ce point. Il rappelle qu'il faut chaque année adopter les propositions de la RSA (Réunion des syndicats adhérents) qui s'occupe des assurances. Il rappelle que nous sommes auto-assurés, donc nous payons ce que cela nous coûte. La compagnie d'assurance ne prend qu'un petit revenu pour les frais de services. Il rappelle aussi que notre vote ne fait pas foi de tout puisque tous les syndicats membres de l'association voteront et que le vote majoritaire prévaudra.

Certaines recommandations ont été adoptées d'emblée par les représentant·es du CFARR, elles ne seront donc pas présentées. Les autres propositions seront présentées pour un vote en bloc à moins de demande de l'assemblée pour les scinder.

### Recommandation :

#### RECOMMANDATION N° 3 *Pour retour de consultation des syndicats*

##### Conditions générales de renouvellement

##### A. Taux de renouvellement

Il est proposé :

Que la RSA recommande aux syndicats les taux présentés pour le renouvellement 2025 :

- 3.1 une augmentation de 19,5 % pour l'assurance maladie;
- 3.2 une augmentation de 6,5 % pour l'assurance soins dentaires;
- 3.3 un maintien des primes (0 %) pour l'assurance vie de base, l'assurance vie des personnes à charge, l'assurance vie additionnelle et l'assurance maladies graves (incluant le maintien du congé de primes de 50 % accordé en 2024 pour toutes les garanties en assurance vie);
- 3.4 une augmentation de 5 % pour l'assurance invalidité de courte durée;
- 3.5 une augmentation effective de 16,7 % pour l'assurance invalidité de longue durée (incluant une réduction à 7,4 % du congé de primes de 9,2 % accordé en 2024).

Les augmentations sont plus importantes dans certains domaines, comme l'assurance-maladie.

On précise que la partie assurance-invalidité de courte durée concerne seulement les universités et les écoles secondaires privées. Toutefois, cela peut avoir un impact sur l'assurance longue durée qui nous concerne.

On précise que les primes d'assurance-invalidité de longue durée varient beaucoup d'une année à l'autre selon le nombre de congés et de retours au travail.

On précise que l'augmentation est appliquée sur chaque paie.

On précise que cette recommandation touche la hausse actuelle, mais si on adopte la recommandation sur la réduction des remboursements, cela pourrait être moindre.

On demande quel est le coût pour notre cégep, l'information n'est pas disponible actuellement, mais Luc

Luc Vandal pourrait l'obtenir au besoin.

On précise que notre couverture est plus généreuse que celle de la RAMQ.

**Recommandation :**

**Recommandation n° 4** *Pour retour de consultation des syndicats*

**B. Révision des protections**

*Considérant le mandat donné au CFARR par la RSA en septembre 2023 de faire l'analyse des garanties afin de réduire les impacts financiers des augmentations tarifaires;*

*Considérant la section 5 des règles de fonctionnement;*

*Considérant les augmentations tarifaires importantes en assurance maladie et en assurance invalidité de longue durée;*

*Considérant l'analyse comparative de notre régime avec des régimes similaires;*

Il est proposé :

Que la RSA recommande aux syndicats les modifications suivantes et que le pourcentage de réduction pour chacune des garanties soit appliqué aux augmentations proposées aux conditions de renouvellement 2025 :

**4.1 Assurance maladie – module A**

Modification	Réduction prévue
De réduire le pourcentage de protection de 70 % à celui correspondant au pourcentage minimum du régime général d'assurance médicaments de la RAMQ (actuellement de 68 %);	
De limiter le remboursement des médicaments à ceux de la liste RAMQ;	
De modifier le module A afin qu'il corresponde uniquement aux clauses suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Hospitalisation;</li><li>• Médicaments de la liste RAMQ;</li><li>• Ambulance;</li><li>• Membres artificiels;</li><li>• Assurance voyage et annulation de voyage;</li></ul>	11,90 %
De modifier l'application du seuil de remboursement annuel des médicaments par un seuil par assuré adulte au lieu du seuil par certificat (les prestations des enfants à charge sont alors comptabilisées avec celles de la personne adhérente).	

Luc Vandal explique l'objectif : répondre aux personnes qui ne veulent pas de couverture, donc proposer un Module A qui ressemble à la couverture de la RAMQ. Ce module serait moins coûteux, mais propose une couverture vraiment moindre. Les gens qui consomment beaucoup de médicaments et qui atteignent les seuils devraient changer de module pour passer au Module B ou au Module C. La baisse occasionnée par ce nouveau module serait mutualisée ensuite pour que toutes les personnes assurées bénéficient de la réduction. La période de changement de module est en novembre pour un changement appliqué au 1er janvier.

Par rapport aux réclamations, Luc Vandal précise que 80 % du coût de nos primes est lié aux coûts des médicaments. Ensuite, les professionnel·les de la santé (physiothérapeutes et autres) occupent un certain pourcentage. Dans ce total, seulement 2,72 % des dépenses réclamées sont liées à l'assurance-voyage.

On présente les changements proposés au Module B.

#### 4.2 Assurance maladie – module B

Modification	Réduction prévue
De modifier les paramètres de remboursement annuel des médicaments en portant le seuil de 2 500 \$ par certificat à 4 500 \$* par assuré; l'application du seuil de remboursement annuel des médicaments est modifiée par un seuil par assuré adulte au lieu du seuil par certificat (les prestations des enfants à charge sont alors comptabilisées avec celles de la personne adhérente);	4,04 %
De réduire les maximums annuels de remboursement par bloc pour les divers professionnels de la santé du module B à 50 % de ceux du module C, soit un maximum de 600 \$ (au lieu des 800 \$ actuels) pour le bloc 1 et de 900 \$ (au lieu des 1 200 \$ actuels) pour les blocs 2 et 3.	

\* Chaque assuré·e déboursera donc un maximum de 900 \$, en tenant compte du remboursement de 80 % (coassurance de 20 %).

Dans tous les modules, les enfants sont associés à la personne enseignante, à son certificat.

On présente les changements proposés au Module C.

#### 4.3 Assurance maladie – module C

Modification	Réduction prévue
De réduire le pourcentage de protection du module de 90 % à 85 % pour toutes les protections;	4,32 %
De modifier les paramètres de remboursement annuel des médicaments en portant le seuil de 2 500 \$ par certificat à 4 000 \$* par assuré; l'application du seuil de remboursement annuel des médicaments est modifiée par un seuil par assuré adulte au lieu du seuil par certificat (les prestations des enfants à charge sont alors comptabilisées avec celles de la personne adhérente).	

\* Chaque assuré·e déboursera donc un maximum de 600 \$, en tenant compte du remboursement de 85 % (coassurance de 15 %).

L'actuaire qui travaille avec le CFARR a fait le tour des assurances comparables et aucun autre assureur ne rembourse 90 % des frais. Même à 85 %, nos remboursements seraient supérieurs à la majorité des assureurs.

On présente le facteur de rajustement des modules. Si le Module B vaut 1, alors le Module A serait à 0,69 et le Module C à 1,28. Ainsi, la prime payée par l'employé au Module A correspond à 69 % de celle du Module B. Les chiffres pourraient bouger si les recommandations ne sont pas toutes adoptées, mais le principe de mutualiser les primes demeure.

Ainsi, avec cette mutualisation des primes, 7,56 % d'augmentation serait perçue au Module A, 12,08 % au Module B et 17,14 % au Module C.

Des membres demandent que la couverture liée aux soins d'affirmation de genre soit réintégrée dans le Module A.

Aucune modification n'est apportée à l'assurance dentaire.

Les modifications à l'assurance-invalidité sont présentées.

#### 4.6 Assurance invalidité

Modification	Réduction prévue
De réduire le pourcentage de la protection de 80 % à 75 % du salaire net tout en retirant la prime d'assurance maladie de la définition de ce dernier en assurance invalidité de courte et de longue durée*;	Invalidité de courte durée : 4 %  Invalidité de longue durée : 6,79 %
D'augmenter de 30 jours à un (1) an le délai avant d'avoir droit à l'exonération des primes pour les garanties d'assurance vie et d'assurance invalidité de longue durée;	
De retirer du contrat d'assurance le montant maximal des prestations de 5 000 \$ par mois en assurance invalidité de courte et de longue durée.	

\*La modification du pourcentage sera appliquée à toute nouvelle invalidité débutant après le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'actuaire qui travaille avec le CFARR confirme que notre régime demeurerait avantageux même avec les changements proposés.

Aucune modification n'est apportée à l'assurance vie.

#### Recommandation :

##### **Recommandation n° 5** Pour retour de consultation des syndicats

###### Conditions générales de renouvellement

###### D. Autres modifications au contrat

###### 5.1 Modifications de la clause 6.8 (intégration de la rente du RRQ au 1er janvier 2024)

*Considérant les modifications apportées lors du Budget 2023-2024 au Régime des rentes du Québec visant à améliorer la situation financière des travailleuses et des travailleurs invalides;*

*Considérant la mise en application des nouvelles dispositions législatives le 1er janvier 2024;*

*Considérant les clauses actuelles du contrat d'assurance collective de la FNEEQ qui prévoient l'intégration d'autres revenus durant la période d'invalidité;*

Il est proposé :

Que la RSA confie le mandat au CFARR d'ajuster la clause 6.8 en intégrant la somme payable par le RRQ en fonction des nouvelles modalités de ce dernier applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le régime d'invalidité de courte durée.

Le même texte avait été adopté l'an dernier, mais il a été oublié pour l'assurance-invalidité de courte durée. Il s'agit donc seulement d'un ajustement.

Concernant les congés (PVRTT, différés, etc.), on continuerait de cotiser à 100 % à l'assurance, sauf en cas de MED. Actuellement, ce n'est pas la même chose qui s'applique selon le congé, on viserait alors l'uniformité. Il est demandé de vérifier ce qui s'applique aux congés parentaux.

On souligne que le coût des assurances est difficile à assumer pour les précaires qui ne travaillent pas à temps plein. On se demande si quelque chose pourrait être fait pour limiter les primes des temps partiels sans affecter la couverture. Cela n'est pas possible, car cela obligerait à créer un autre module pour ces personnes et à réduire davantage leur couverture. Par contre, quelqu'un qui a moins que 33 % de tâche n'est pas admissible à l'assurance.

Une modification est faite au sujet de l'assurance vie des personnes de 70 ans et plus : on prolonge l'accès des personnes à l'assurance-vie additionnelle. Cela est à coût nul pour le groupe.

Mathieu Poulin-Lamarre propose que les recommandations soient adoptées en bloc.

### **Résolution 230.5**

*"Que l'assemblée procède à l'adoption en bloc des recommandations présentées".*

Proposée par Catherine Ladouceur

Appuyée par Jean-Thomas Courchesne

Une membre propose de mandater le RSA et la FNEEQ afin qu'ils proposent un outil pour permettre aux membres de calculer leurs besoins pour faire un meilleur choix de module.

Josée Morais mentionne qu'il existe des informations et un calculateur de primes d'assurances sur le site de la FNEEQ.

Des avis favorables et défavorables sont émis.

On rappelle que de la sensibilisation et de la prévention sont déjà faits afin de limiter les besoins des membres en termes de soins. On mentionne aussi que le fait d'aller chercher ses médicaments aux trois mois pour économiser les frais de service en pharmacie peut être envisagé dans certains cas. Les prix des médicaments ne sont pas les mêmes d'une pharmacie à l'autre. Il sera éventuellement question de pharmacie en ligne également.

On souligne l'intérêt d'offrir un module plus abordable, donc le nouveau Module A proposé semble plaire à certains membres.

On demande s'il serait possible d'inclure la massothérapie dans les soins couverts.

Luc Vandal doit quitter pour assister à une autre assemblée. On le remercie pour sa présence très utile.

On demande que l'ajout du cannabis médical soit discuté dans les prochaines instances.

On se demande s'il serait justifié de remettre notre assurance en question à partir d'un certain stade. On répond que le CFARR envisage d'élargir l'appel d'offres à une compagnie canadienne. On réitère l'importance de soutenir les personnes qui ont besoin de soins et de médicaments par une assurance collective. On mentionne qu'un comparatif avait été fait il y a 8 ans et qu'il avait été conclu que les coûts administratifs demandés par Beneva ne sont pas exorbitants.

Les membres passent au vote.

**Les recommandations sont adoptées à la majorité.**

## 6. Informations

### 6.1 Info-mobilisation

Étienne Marouseau présente quelques éléments liés à la mobilisation. Il rappelle les dépenses gouvernementales que certaines personnes pourraient considérer comme injustifiées (baisse d'impôts, subventions aux équipes sportives professionnelles, etc.). Il rappelle aussi les coupes annoncées récemment. Il mentionne l'action de mobilisation tenue hier au Centre des médias. D'autres actions seront proposées : interpeler les député.es (courriels, lettres, Facebook), suivre le plan d'action proposé par la FNEEQ dans les prochains jours après le regroupement de cette semaine et une possible marche la semaine prochaine.

### 6.2 CRT

Mathieu Poulin-Lamarre présente le point à la place de Steve McKay.

Il aborde l'ouverture des derniers postes au 30 septembre. 63 postes ont été ouverts au total, il s'agit d'une année record (augmentation de la population étudiante, retraites, efforts du CRT pour persuader la direction d'ouvrir un poste lorsque les risques sont limités).

Au sujet du Document sur la disponibilité, l'exécutif attend des réponses de la part de la direction.

Un travail sur les cours du soir débutera bientôt en CRT. Des discussions seront tenues afin de :

- Trouver des moyens pour maximiser l'équité dans la répartition des cours du soir entre les disciplines;
- Limiter les effets négatifs des cours du soir sur les personnes enseignantes et étudiantes.

On souligne que les membres ne le savent pas nécessairement à l'avance quand ils acceptent une tâche que le cours se donnera le soir. On se demande si le personnel de soutien a des clauses dans sa convention par rapport au travail le soir. On manifeste la crainte que la FG écope encore en ce qui concerne l'augmentation des cours du soir. On remet en question l'utilisation de la plage du soir et de la plage commune. Un CIDS sera tenu à ce sujet. On invite les gens à se présenter en grand nombre au CIDS.

En Éducation physique, le nouveau calcul du NES a engendré une situation exceptionnelle et beaucoup de travail pour réaménager les tâches. On espère que tout rentrera dans l'ordre très bientôt.

### 6.3 Contribution de l'employeur aux assurances

Evelyne Letendre présente les informations sur la contribution de l'employeur (nouvelle clause de la convention).

La contribution de l'employeur sera versée sur la paie des membres en parts égales sur toutes les paies de l'année.

Un membre à temps plein aura 26 paies, donc cette contribution sera versée sur 26 paies.

Pour une personne employée à temps plein :

- 150\$/année (plan individuel), donc environ 5,77 \$ par paie
- 300\$/année (plan familial et monoparental), donc environ 11,53 \$ par paie

Pour un employé à temps partiel :

- Pour les enseignant·es à temps partiel qui accumulent un ETC supérieur ou égal 0,6 :
  - 150\$/année (plan individuel)
  - 300\$/année (plan familial et monoparental)
- Pour les enseignant.es à temps partiel qui accumulent un ETC inférieur à 0,6 :
  - 75 \$ /année (plan individuel)
  - 150 \$/année (plan familial et monoparental)

La direction prévoit verser la contribution à partir de la paie du 17 octobre 2024.

La contribution sera rétroactive jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024 et cette rétroaction devrait aussi être versée le 17 octobre.

On rappelle que cet avantage est imposable au provincial.

On demande si la date du 1<sup>er</sup> avril 2024 est exacte ou s'il ne serait pas question d'avril 2023. Evelyne Letendre vérifiera auprès d'Éric Simard.

## 7. Finances

### 7.1 Présentation des états financiers

Josée Morais présente les états financiers du SPECS pour l'année 2023-2024. Elle expose les montants importants de l'exercice financier.

Elle explique les cotisations, les contributions aux centrales, les salaires et charges de l'employeur, les frais de bureau et de télécommunication, les frais de représentation, les frais de mobilisation, les frais liés à l'application de la convention collective, les frais de comités, les dons de solidarité et les frais liés aux assemblées générales. Il est également question du Fonds de résistance syndicale.

Ces chiffres se terminent au 30 juin 2024, tout ce qui vient après entrera dans l'année prochaine.

Il y a un excédent cette année.

On précise que le chiffre négatif pour le FRS n'est pas l'état du compte, mais bien le portrait actuel et annuel de la dépense.

### 7.2 Rapport du comité de surveillance

Catherine Ladouceur présente le rapport du Comité de surveillance et mentionne avoir rédigé ce rapport en collaboration avec Dominique Dubuc et Jean-Christophe Dominique. Elle rappelle le mandat du comité et les actions effectuées.

On mentionne que le rapport n'a pas été reçu par les membres. Il sera envoyé ultérieurement dans un *Quand les profs...* Le comité a tenu 3 rencontres cette année.

Catherine Ladouceur mentionne les faits saillants du rapport et mentionne les recommandations faites au comité exécutif du SPECS (créer une modalité de systématisation des demandes de remboursement et des remboursements, poursuivre l'implantation d'un système efficace afin d'effectuer une sauvegarde régulière des données).

Elle affirme que le Comité de surveillance recommande aux membres du SPECS-CSN d'approuver les états financiers présentés pour l'année 2023-2024.

### 7.3 Adoption des états financiers au 30 juin 2024

Josée Morais présente la **recommandation 1** :

#### **Résolution 230.6**

« *Il est proposé d'adopter les états financiers au 30 juin 2024.* »

Proposée par Jean-Pierre Roy

Appuyée par Noémi Roy

**Adoptée à l'unanimité**

### 7.4 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2024-2025

Josée Morais présente les prévisions budgétaires pour l'année 2024-2025.

Elle présente les prévisions des cotisations, les contributions aux centrales, les salaires et charges, les frais de bureau et de télécommunication, les frais de représentation, de mobilisation, de convention collective, les frais de comités, de dons de solidarité et d'assemblées générales.

Elle précise que le montant pour les frais de comités a été augmenté à la suggestion du Comité de surveillance, entre autres en lien avec l'inflation.

Un excédent est prévu cette année. Le Comité de surveillance a donc proposé d'augmenter certaines dépenses.

Une membre souligne que les repas non achetés à la Coop auront un impact sur celle-ci, tout comme les coupes.

On souligne que la rétroactivité explique en partie les excédents. L'exécutif aura à cœur d'évaluer les dépenses du SPECS afin de voir si ces excédents peuvent être utilisés autrement, comme dans le FRS. Une proposition sera faite en 2025.

Josée Morais présente les prévisions pour le FRS. L'intérêt sur certains placements sera ajouté au montant présenté.

Plusieurs membres aimeraient que l'exécutif réfléchisse à la cotisation versus les repas payés lors des AG. Payer les repas pourrait être plus attractif pour que les membres viennent en AG. On mentionne aussi que cela crée une ambiance plus agréable.

Quelques questions sont posées et quelques commentaires sont faits.

La trésorière présente la **recommandation 2** :

#### **Résolution 230.7**

« *Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires 2024-2025.* »

Proposée par Laurent Côté

Appuyée par Jean-Thomas Courchesne

**Adoptée à l'unanimité**

## 8. Élections

### 8.1 Nomination d'un-e président-e d'élections et d'un-e secrétaire d'élections

#### **Résolution 230.8**

« Jean Fradette est proposé comme président d'élection et Evelyne Letendre comme secrétaire d'élections. Jolyane Arsenault et Martin Labrie sont proposés comme scrutateur et scrutatrice. »

Proposée par Catherine Ladouceur

Appuyée par Mathieu Poulin-Lamarre

**Adoptée à l'unanimité**

### 8.2 Comité de gestion de l'offre des cours complémentaires – un mandat d'un an

Le CGOCC est un comité institutionnel composé des personnes suivantes :

- une personne responsable du Service de l'organisation scolaire ;
- deux personnes de la Direction des études ;
- une personne enseignante membre du Comité des relations de travail du personnel enseignant ;
- une personne enseignante membre du Comité de la formation générale et représentant une des disciplines principales (Anglais, Éducation physique, Français, Philosophie) ;
- une personne enseignante représentant les disciplines de la formation générale complémentaire (toutes les disciplines autres qu'Anglais, Éducation physique, Français, Philosophie).

Le CGOCC a le mandat de :

- Déterminer la banque d'offre de cours complémentaires en respect des balises du présent guide et des règles de l'organisation scolaire ;
- Déterminer le retrait ou l'ajout de cours complémentaires à la banque d'offre de cours ;
- Identifier, au besoin, les plans-cadres dont le traitement doit être priorisé ;
- À la demande de la Direction des études, procéder à la révision du présent guide.

Le mandat est d'une durée d'un an.

Le poste à combler est celui d'une personne enseignante représentant les disciplines de la formation générale complémentaire (toutes les disciplines autres qu'Anglais, Éducation physique, Français, Philosophie).

#### **Ouverture de la période de mise en nomination.**

Une procuration en bonne et due forme a été reçue pour Claudine Desautels.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

**Claudine Desautels** est élue par acclamation.

### 8.3 Comité de la Formation générale

Un mandat d'un an jusqu'en juin 2025 – un·e enseignant·e des disciplines qui donnent des cours complémentaires (autres que les quatre disciplines de la FG) (remplacement de Lucas Deschênes)

#### Ouverture de la période de mise en nomination

Étienne Marouseau se propose.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination

**Étienne Marouseau** est élu par acclamation.

### 8.4 Comités institutionnels

#### 8.4.1 - I-02 – CÉ :

mandat d'un an jusqu'en juin 2025 (remplacement de Lucas Deschênes – famille des Sciences humaines)

Ouverture de la période de mise en candidature.

**Aucune candidature reçue.**

#### 8.4.2 - I-03 – CA

Un mandat de trois ans avec élections aux années impaires (remplacement de Josée Lange)

**Aucune candidature reçue.**

#### 8.4.3 - I-25 – Comité paritaire sur l'IA (nouveau comité)

Trois mandats de deux ou trois ans

#### Mise en contexte

Considérant :

- Les opportunités d'utilisation de l'IA pour améliorer l'enseignement, la recherche et les opérations administratives;
- Les risques associés à l'intégration de l'IA dans les différentes facettes de l'institution.
- Les travaux réalisés par le MES.

#### Mandat

- - Recommander un cadre de référence pour encadrer l'utilisation de l'IA, en tenant compte des aspects éthiques et des implications sociales
- - Proposer des initiatives liées à l'IA en lien avec les objectifs de l'institution en tenant compte de la propriété intellectuelle
- - Proposer des plans de formation adaptés, tant pour le personnel que pour la population étudiante

#### Composition

- 2 membres du personnel professionnel, dont 1 CP TIC
- 2 membres du personnel cadre : CRDE (Nicolas Caron ou Charles Laliberté) et services administratifs (Rachid Moussaoui).
- 2-3 membres du personnel enseignant : technique, pré-universitaire, FG
- 2 membres du personnel de soutien, dont 1 membre du personnel administratif
- 2 personnes étudiantes nommées par l'AECS (1 pré-universitaire, 1 secteur technique)

Ouverture de la période de mise en candidature

Personne enseignante du secteur technique : **aucune candidature reçue.**

Personne enseignante du secteur préuniversitaire : **aucune candidature reçue.**

Personne enseignante de la FG : **aucune candidature reçue.**

#### **8.4.4 - I-26 – Comité sur le plan de réussite** (nouveau comité – mandat d'un an)

Dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique de développement 2025-2030, voici venu le moment de lancer le travail de réflexion autour du plan de réussite qui l'accompagne.

Pour ce faire, un comité consultatif piloté par la Direction des études est mis en place. Afin d'avoir une vision de l'ensemble de la communauté, nous proposons la composition suivante :

- La Directrice des études;
- La Direction adjointe des études du SSERR ;
- La personne professionnelle associée au PSD, au Projet éducatif et au plan de réussite;
- 3 personnes enseignantes : programmes pré-universitaires (1), techniques (1) et formation générale (1);
- 2 personnes de soutien, dont une en provenance du soutien pédagogique;
- 2 personnes professionnelles, dont la personne conseillère pédagogique à la réussite;
- 2 personnes étudiantes : programmes pré-universitaires (1) et programmes techniques (1).

Le mandat de ce comité est d'élaborer le plan de réussite 2025-2030 du Cégep de Sherbrooke.

Au regard de la charge de travail, les personnes sur le comité doivent s'attendre à participer à :

- Une demi-journée le 22 octobre 2024 (8h30 à 12h);
- Une demi-journée le 7 janvier 2025 (13h à 16h30);
- Cinq rencontres d'une heure trente réparties de novembre à avril, prévues sur l'heure du dîner;
- Séances de travail en sous-équipes à déterminer par les membres\*

**\*Il est prévu que le comité se répartisse les thématiques en sous-équipes et que le fruit de leurs échanges soit rediscuté en grand comité. Cette façon de faire générera des séances de travail supplémentaires, mais devrait permettre une plus grande efficacité ainsi qu'une plus grande souplesse pour la gestion des agendas.**

L'avancement des travaux du comité sera régulièrement présenté au comité de direction, à la Régie des études et à la Commission des études, par la directrice des études et la professionnelle associée au dossier. Le but de ces échanges est d'obtenir des rétroactions permettant de bonifier le travail et de présenter un document final à la CÉ pour recommandation au CA du mois de mai 2025.

Nous tenons à préciser que le Plan de réussite est revu dans sa totalité. C'est donc l'occasion de participer à une démarche qui, souhaitons-le, posera un regard innovant sur la réussite et se traduira par un Plan de réussite à notre image.

Nous sollicitons votre soutien afin d'approcher vos membres pour les inviter à manifester leur intérêt à joindre le comité consultatif Plan de réussite, d'ici le 18 octobre, 17h, à l'adresse :  
jessica.charlot@cegepssherbrooke.qc.ca

Ouverture de la période de mises en candidatures

Pour le préuniversitaire : **Chantal Gauvreau** se propose.

Pour les techniques : **Nancy Dion** se propose.

Pour la Formation générale : **Marie-Claude Brosseau** se propose.

**Ces personnes sont élues par acclamation.**

## 8.5 Comités internes au SPECS (début de mandat janvier)

### 8.5.1 Comité de surveillance (Syndical – 01)

Trois mandats d'un an (de janvier 2025 à décembre 2025)

Ouverture de la période de mise en nomination

Catherine Ladouceur est proposée par Jean-Christophe Dominique. Elle accepte.

Dominique Dubuc est proposée par Catherine Ladouceur. Elle accepte.

Jean-Christophe Dominique est proposé par Dominique Dubuc. Il accepte.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

**Catherine Ladouceur, Dominique Dubuc et Jean-Christophe Dominique** sont élu·es par acclamation.

### 8.5.2 Direction des élections et de scrutin (Syndical – 02)

Un mandat d'un an (de janvier 2025 à décembre 2025)

Ouverture de la période de mise en nomination.

Jean-Thomas Courchesne est proposé par Michael Labarre. Il accepte.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

**Jean-Thomas Courchesne** est élu par acclamation.

## 8.6 Comités syndicaux

Pour les comités syndicaux, les membres sont invité.es à lire la liste sur le site du SPECS, dans la section *Structure et représentation*, et à contacter la secrétaire du SPECS pour se proposer.

## 9. Comité de perfectionnement

Catherine Ladouceur présente ce point.

Elle mentionne que Laurent Côté et Émilie Poulin sont aussi membres de ce comité. Elle rappelle le fonctionnement du comité.

Elle rappelle les types d'activités admissibles. Elle explique comment se rendre à la politique. Elle mentionne quelques nouveautés :

- Formulaire de demande de remboursement modifié;
- Budget individuel qui passe de 1000 \$ à 1200 \$;
- Nouveau budget spécial de 20 000 \$ par session (800 \$ supplémentaires par personne) : la fermeture de l'annexe E-104 ainsi que certaines demandes qui excèdent les montants individuels accordés de même que des surplus accumulés motivent cette proposition. Le comité assure qu'il fera une analyse rigoureuse des demandes dans un souci d'équité. Ce nouveau budget pourra persister ou disparaître selon les demandes et les surplus accumulés d'une année à l'autre;
- Acceptation des projets formateurs à l'international qui ne sont pas des formations (exemples : rencontres d'autres enseignant.es pour faire du co-développement) : il s'agira d'une contribution du comité à un montage financier et une résolution départementale sera nécessaire pour faire une demande. Cela est inspiré de la procédure utilisée à la Fédération des cégeps.

Catherine Ladouceur rappelle qu'en avril 2024, l'assemblée avait voté pour le remboursement des formations dans d'autres disciplines dans un but de changement de discipline.

Quelques questions sont posées. On rappelle que des surplus ont été accumulés pendant la pandémie, ce qui explique les propositions actuelles.

## 10. Divers

L'AG de la Coop aura lieu la semaine prochaine, jeudi 17 octobre, et un dîner sera fourni. On nous invite à y assister en grand nombre.

## 11. Levée de l'assemblée.

### **Résolution 230.9**

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 15h12. »

Proposée par Michael Labarre

Appuyée par Evelyne Letendre

Adoptée

---

Jean Fradette, présidence d'assemblée

---

Mathieu Poulin-Lamarre, président

---

Evelyne Letendre, secrétaire